



S.E.T. Code de Conduite

La Fondation S.E.T. remercie ses bénévoles pour leur engagement. Sans leur philanthropie, leur générosité, la fondation ne pourrait accomplir sa mission. En conséquence, la fondation considère le volontariat et la gestion des volontaires comme une responsabilité importante.

Il est essentiel que nos bénévoles et nos membres se familiarisent avec le code de conduite de la fondation. En respectant ce code, toute personne impliquée dans la fondation évitera de compromettre la capacité de celle-ci à remplir sa mission caritative, et lui permettra de maintenir un niveau moral élevé dans son effort de développement. Le code de conduite ne peut couvrir toutes les complications qui pourraient survenir lors de ce projet. Néanmoins, Il met en exergue les principes de base sur lesquels tout participant devra s'appuyer pour le bon fonctionnement de S.E.T.

Les valeurs fondamentales de la fondation

Les bénévoles et les membres de la fondation souscrivent aux valeurs suivantes:

- ❖ La conduite des membres et des bénévoles est fondée sur l'intégrité et la dignité. Tout au long de la réalisation de notre mission, nous devons être d'excellents intendants des ressources, respecter les normes éthiques les plus élevées, et assumer nos responsabilités.
- ❖ Nous avons le devoir d'être honnêtes, agir en bonne foi, respecter nos engagements, et être responsables de nos actions.
- ❖ La transparence, l'accessibilité et la réactivité face aux préoccupations du public font partie intégrante de notre culture et notre comportement.
- ❖ Respecter les règlements et les politiques de la fondation.
- ❖ Nous respecterons la confidentialité, la liberté de choix et le bien-être de chaque personne impliquée dans la fondation.
- ❖ Il est obligatoire pour chaque membre, bénévole, et mentor de révéler tout conflit potentiel ou réel qui s'élève au sein de la fondation, y compris, mais sans se limiter à l'inconduite éthique.

Confidentialité

Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres de la fondation recueillent des informations privées auprès des candidats, des mentors et même des bénévoles. Par conséquent, la fondation s'engage à protéger la vie privée et les renseignements personnels de ses donateurs, bénévoles, mentors, et de ses membres. Toute étourderie dans le traitement des informations confidentielles sera considérée comme violation de la confidentialité, et sera traitée comme une inconduite éthique.

Veillez noter que la Fondation ne loue, ne partage ou n'échange aucune information confidentielle.



Responsabilité financière

En tant que membres de la fondation, nous devons valoriser chaque centime; qu'il vienne des donateurs, des organisations, de fonds privés ou tout autre moyen éthique. Cela implique que nous devons protéger les fonds contre les incartades financières telles que le détournement, la fraude, l'utilisation abusive, par tout membre, bénévole, organisation, entrepreneur, ou tout organisme qui travaille avec la fondation.

Définitions et exemples de certaines incartades financières

- ❖ **Détournement:** appropriation illicite de fonds appartenant à l'employeur.
- ❖ **Fraude:** acte criminel destinée à entraîner une mauvaise utilisation des gains financiers ou personnels.
- ❖ **Abus:** employer improprement quelque chose ; dans ce cas précis, l'argent de la fondation.

Les inconduites financières dans la fondation peuvent se présenter sous plusieurs formes. Ci-dessous, quelques exemples détaillés de ce qui serait considéré comme une intendance financière incorrecte:

- ❖ Des contrôles internes perfides.
- ❖ Forger une signature sur un document, ou un chèque.
- ❖ Supprimer intentionnellement des entrées dans les livres de comptes ou les rapports, ou assister quiconque dans cette tâche.
- ❖ Utiliser les fonds de la fondation à des fins personnelles.
- ❖ Accepter un quelconque cadeau d'une autre organisation sans informer le conseil. Cela pourrait être un pot-de-vin donc, punissable par la Loi.

Collecte de fonds

En ce qui concerne la collecte de fonds, la fondation s'attend à ce que les membres fassent preuve d'un comportement exemplaire envers les donateurs. Cela signifie être honnête, courtois, professionnel, et fournir aux contributeurs des informations précises sur la fondation. Les membres de la fondation ne doivent en aucun cas exercer de pression sur les contributeurs. Un exemple de conduite inappropriée serait de fournir des renseignements financiers incorrects à un donateur, afin de le pousser à contribuer.

Partenariat

Pour la mise en œuvre de ses activités au Cameroun, la fondation s'appuie pleinement sur les fonds publics et privés. Toute personne, entreprise, ou organisation désireuse de s'impliquer dans l'œuvre de SET devrait savoir que c'est un organisme à but non lucratif. La fondation est ouverte à d'éventuels partenariats avec toute entité publique aussi longtemps que l'entité ne sollicite pas une quelconque affiliation à un parti politique ou tout autre mouvement.

Condition d'emploi

Tout individu, entreprise, ou organisation devra adhérer à ce code de conduite avant de s'impliquer auprès de la fondation. Après réception du code de conduite, chaque individu, entreprise, ou



organisation est tenu de signer l'accord ci-dessous, déclarant qu'il comprend parfaitement ce code de conduite et qu'il est disposé à le suivre.

Violation du code de conduite

Les règles seront strictement appliquées. Toute violation du code de conduite devra être immédiatement signalée au Conseil. Le Conseil prendra un temps de recul pour examiner les violations, et décidera en conséquence.

La fondation se réserve le droit d'embaucher et de congédier à volonté.

Les processus de sélection des gagnants, d'embauche, et de licenciement

Ces trois processus devront être menés avec une précaution extrême. La discrimination sur la base du sexe, de la race, de la santé, de l'âge, de la nationalité, de la religion et de l'affiliation politique est strictement interdite. Les boursiers seront choisis uniquement en fonction du mérite.

Promesse d'engagement éthique

Je m'engage à me comporter professionnellement, avec honnêteté, responsabilité, équité envers la fondation que je sers; à améliorer ma compétence individuelle, être responsable de promouvoir et de maintenir une culture qui soutient nos valeurs en tant que fondation, et d'être attentif à la conformité de tout collègue avec la Loi. Je suis conscient(e) des conséquences liées à l'inconduite éthique, qui pourrait dans certains cas aboutir à mon exclusion de la fondation.

Engagement du membre du Conseil

En tant que membre du Conseil de SET, je devrai:

- ❖ Être un modèle en démontrant une conduite éthique exemplaire, en m'engageant à parrainer les valeurs fondamentales de SET, et en respectant les politiques et les procédures de la fondation.
- ❖ Ponctuellement répondre aux préoccupations des bénévoles sur tous les sujets concernant la fondation.
- ❖ M'assurer que tout individu impliqué dans la fondation reçoive une formation appropriée, principalement concernant le code de conduite.
- ❖ Maintenir un environnement de travail sain, où les membres et bénévoles se sentiront à l'aise d'exprimer toute préoccupation.
- ❖ Prendre les mesures appropriées en cas de violation du code de conduite par tout individu, membres du conseil inclus.

Engagement de l'employé

En tant qu'employé de SET, je devrai :

- ❖ Démontrer une éthique de travail exemplaire.
- ❖ Respecter les politiques et procédures de SET.
- ❖ Coopérer véridiquement en cas d'enquête au sein de la fondation.
- ❖ Compléter toutes les formations requises par SET.
- ❖ Être honnête, transparent(e), équitable, en ce qui concerne toutes les activités liées à la fondation.



Accord sur le code de conduite

Je reconnais avoir bien lu le code de conduite de SET. Par conséquent, je suis conscient(e) d'être responsable de l'adoption de toutes les politiques et procédures énoncées dans le code de conduite, et j'accepte de me comporter conformément à ces principes.

Nom en imprimé

Signature

Date

Notez que l'accord de ce document est obligatoire pour tout membre ou bénévole de la fondation.

